RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ENVLIM GROUP
Société par actions simplifiée au capital de 180 000 euros
Siège social : Route de Lyon – Cravant
89460 DEUX RIVIERES
518 696 570 RCS AUXERRE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25-06-2025

Monsieur Cédric BILLAULT, demeurant [redacted]

Associé Unique et Président de la société ENVLIM GROUP,

Étant précisé que la société CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Rémunération du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Cédric BILLAULT de son mandat de Président à compter du 30 juin 2025, nomme en qualité de nouveau Président à compter du 1er juillet 2025, sans limitation de durée :

La société CB INVEST,
SARL au capital de 12 000 000 euros,
Dont le siège social est [redacted]
Immatriculée au RCS de DRAGUIGNAN sous le numéro 988 050 258,
Représentée par Monsieur Cédric BILLAULT, Gérant.

La rémunération du Président sera fixée ultérieurement par décision de l'associé unique conformément aux statuts.

Monsieur Cédric BILLAULT, au nom de la société CB INVEST qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Cédric BILLAULT

